



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 28 novembre 2024

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 22 novembre 2024

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (16)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno (*arrivée à 19h32*), CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre

**Absent (1)** : VEZIN Pascale

**Excusés (2)** : BURNET Stéphanie pouvoir à WIART Florine  
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

**Votants (16)**

La première adjointe, Marie-Françoise PAUTHIER ouvre la séance à 19h06, et informe que Monsieur le Maire aura un peu de retard. Elle rappelle l'ordre du jour et demande un ajout à l'ordre du jour : création de poste

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

### 1. Approbation du PV de la séance 24 octobre 2024.

La première adjointe donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité** le Procès-Verbal du 24 octobre 2024.

### 2. DSP : Convention de délégation de service pour la gestion de la base de loisirs et du bar-restaurant

La première adjointe informe le conseil des remarques formulés par Monsieur le Maire : rendre la tarification lisible et accessible pour le public, permettre aux habitants de s'approprier la plage et prolonger la gratuité pour les enfants de Saint Paul jusque 18 ans, permettre aux associations d'organiser un événement en dehors de la haute saison et voir la possibilité d'une clause de révocation tous les 2 ans.

La première adjointe rappelle que la commission DSP s'est réunie pour l'analyse des candidatures et laisse la parole à Patrice CHEVALLAY.

Ce dernier rend compte des différentes étapes : réunion de la commission et réception des candidats.

La commission propose au Conseil Municipal d'approuver les 2 candidats retenus pour la période 2025-2031 :

Pour le lot 1 « base de loisirs » : INDIANA'VENTURES

Pour le lot 2 « bar – restaurant » : VSMB PARTNERS

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les termes des deux conventions
- **D'AUTORISER** le maire à signer les deux conventions

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention « base de loisirs » et de la convention « bar-restaurant »
- **AUTORISE** le maire à signer ces deux conventions

### 3. Finances : redevances pour occupation du domaine public (RODP et ROPDP)

La première adjointe donne la parole à l'adjointe aux finances, Florine WIART.

GRDF demande que la mairie délibère afin que cette dernière perçoive les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz.

L'adjointe aux finances expose au conseil municipal le calcul de :

- **La redevance pour occupation du domaine public par les chantiers de travaux gaz :**  
RODP

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit  $RODP = L \times 0,035\text{€} + 100$

Où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales

- Que ce montant soit revalorisé chaque année :
  - Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
  - Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

- **La redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux :** ROPDP

L'adjointe aux finances donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015, modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Afin d'anticiper les chantiers pouvant intervenir, l'adoption de la délibération permettra de procéder à une simple émission de titre de recette pour percevoir la redevance.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,70 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance  $PR' = 0,70 \text{ €} \times L$

Où :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.
- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

#### **4. Finances : règlement budgétaire et financier**

L'adjointe aux finances informe que le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57 pour les communes de plus de 3500 hbts et celles qui prévoient de recourir à la pluri-annualité des crédits.

Ce règlement contient :

- le cadre juridique du budget communal (définition, grands principes)
- l'exécution budgétaire
- la gestion pluriannuelle (Autorisation de Programme/CP)
- Les provisions
- l'actif et le passif
- Le contrôle des Collectivités Territoriales exercées par la Cour des Comptes (CRC)

#### **Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document au préalable et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier de la commune de Saint Paul en Chablais, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. Finances : décision modificative n°1 du budget principal**

L'adjointe aux finances informe qu'il convient de régulariser 3 points exposés ci-après :

- **Résorption d'une avance :**

En 2018, une avance avait été versée à SOCCO pour les aménagements hydrauliques sur l'Ugine (compte 238).

Il convient de procéder à la résorption de l'avance par une écriture budgétaire au chapitre 041 : 11 802 €

- **Frais d'études (compte 203x)**

Les biens comptabilisés au 203x ont vocation à être transférés au 23xx ou au 21xx, suite à la réalisation des investissements [*accessibilité aux bâtiments 2016 / projet extension parking collège 2016/ restructuration du clocher 2012*]

- **Amortissements**

Les frais d'études peuvent être amortis sur une période de 5 ans maximum.

Il convient de transmettre les amortissements complémentaires : étude salle multi activités / étude réhabilitation hydroélectrique / aménagement maison de santé

Il est également nécessaire de provisionner pour dépréciations de créances, la trésorerie demandant une régularisation comptable de 30% des indus.

Le montant des créances présentant un retard de règlement de plus de 2 ans est de 20 098.69 €, et donc il est nécessaire de provisionner pour créances douteuses : 6 029.60 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget principal 2024 présentée ci-dessous.

### FONCTIONNEMENT

| chap. DEPENSES                             | DM N°1             | chap. RECETTES                        | DM N°1             |
|--|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| 011 60632 Fournitures pts équipement       | 3 500.00 €         | 013 6419 Remb. de personnel           | 15 150.00 €        |
| 011 615231 Entretien de voirie             | 7 000.00 €         | 70 70875 Remb. frais par les communes | 16 300.00 €        |
| 011 615221 Entretien bâtiments publics     | 3 200.00 €         | 70 706888 Autres prestations          | 6 200.00 €         |
| 011 62878 Remb. PFAC                       | 14 960.00 €        | 70 7022 Coupes de bois                | 4 150.00 €         |
| 68 6817 dotat° dépréciations actifs        | 6 030.00 €         | 74 741121 Dotation solidarité rurale  | 2 400.00 €         |
| O42 6811 Opérations d'ordre (Amort. Biens) | 9 510.00 €         |                                       |                    |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>44 200.00 €</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>44 200.00 €</b> |

### INVESTISSEMENT

| chap. DEPENSES                            | DM N°1             | chap. RECETTES                          | DM N°1             |
|---|--------------------|---|--------------------|
|   |                    | 040 28031 Frais d'études (Amort. Biens) | 9 510.00 €         |
| 041 21318 Autres bâtiments publics        | 12 845.00 €        | 041 2031 Frais d'études                 | 15 420.00 €        |
| 041 2128 Autres agencement et aménagement | 2 820.00 €         | 041 2033 Frais d'insertion              | 245.00 €           |
| 041 21538 Autres réseaux                  | 11 802.00 €        | 041 238 Avances versées                 | 11 802.00 €        |
| 21 2121 Plantation arbres                 | 10 365.00 €        |   |                    |
| 21 21828 Matériel de transport            | - 10 365.00 €      |   |                    |
| 23 2313 Travaux construction              | 9 510.00 €         |   |                    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>36 977.00 €</b> | <b>TOTAL</b>                            | <b>36 977.00 €</b> |

## 6. Finances : autorisation de dépenses d'investissement

L'adjointe aux finances rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

A compter du 16 décembre 2024, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2025, la commune ne peut pas procéder au paiement des dépenses d'investissement.

Le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

L'adjointe aux finances propose aux élus les montants par chapitre de cette ouverture de crédit d'investissement jusqu'au vote du budget 2025.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des sommes suivantes :

| Chapitre                           | Crédits ouverts en 2024<br>(BP+DM) | Montant autorisé de<br>dépenses avant le vote<br>du BP 2025 |
|------------------------------------|------------------------------------|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 99 500.00 €                        | 24 875.00 €   |
| 21 - Immobilisations corporelles   | 420 050.00 €                       | 105 012.00 €  |
| 23 - Immobilisations en cours      | 2 054 771.77 €                     | 513 692.00 €  |
| TOTAL                              | 2 574 321.77 €                     | 643 579.00 €  |

*Arrivée de Monsieur le Maire à 19h32.*

## 7. Ressources Humaines : création d'un poste

Monsieur le Maire expose que pour l'arrivée d'un nouvel agent à l'urbanisme, suite au départ d'Amélie, il y a nécessité de reprendre une délibération.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, dans les fonctions de chargé de missions urbanisme.

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints administratifs

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la création d'emploi comme suit :

- 1 Adjoint administratif
- Catégorie C
- Temps complet

## 8. Informations

### 8.1 Renouvellement des assurances

Monsieur le Maire dit qu'il devient difficile pour les collectivités de s'assurer, avec un nombre d'assureurs en baisse.

Monsieur le Maire rapporte les résultats du marché pour le renouvellement des assurances. Un seul candidat a répondu pour les 4 lots, la SMACL :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique

Et GROUPAMA a répondu que sur le lot 2 avec une proposition moins intéressante.

Monsieur le Maire informe que la commune va poursuivre avec la SMACL avec une hausse des cotisations : 28 339 € TTC contre 20 748 € TTC en 2024.

### 8.2 Projet du groupe scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Claude Gallay. Ce dernier informe que dans le cadre du lancement du concours restreint, le groupe de travail s'est réuni la semaine dernière pour valider les documents de consultation rédigés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Ce concours a été mis en ligne sur la plateforme des marchés ce mercredi 27 novembre 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au vendredi 3 janvier 2025 12h.

Une relecture approfondie du programme se fera par le groupe de travail le mardi 10 décembre à 18h30.

Les prochaines étapes après la remise des offres sont :

- Réunion du comité technique le vendredi 31 janvier 2025 après midi.
- Réunion du jury la journée du vendredi 7 février 2025

### 8.3 Audit énergétique du château de Blonay

Monsieur le Maire explique que cette étude a été réalisée gratuitement par un bureau d'étude mandaté par le SYANE. Le cabinet d'étude TIMEO a proposé deux scénarios afin d'augmenter la performance énergétique :

- Le 1er scénario : isolation extérieure et divers travaux d'isolation.  
Le coût s'élèverait à 426 000 € HT et le gain énergétique serait alors de 67%.
- Le 2<sup>ème</sup> scénario : isolation intérieure et divers travaux d'isolation.  
Le coût s'élèverait à 210 000 € HT et le gain énergétique serait alors de 56%.

Cela permettrait une utilisation à l'année. Se pose alors la question du devenir de ce bâtiment : le destiner à des événements familiaux, répondre aux sollicitations des associations, le destiner à la culture ?

### 8.4 Agenda sécurité

Monsieur le Maire informe le conseil que des riverains de Route de la Sauge ont été reçus en mairie pour discuter de leurs doléances.

Les mesures suivantes ont été actées :

- o Afin de ralentir la vitesse, instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h et un panneau et tester la pose de balises pour obtenir un rétrécissement de chaussée.
- o Dans un second temps, étudier une mise en place d'un surélévé (mais attention au bruit) ou instaurer un passage prioritaire et étudier la réalisation d'un trottoir sur 50 mètres, la copropriété céderait alors le terrain.

## 9. Divers

- Dans le cadre de la préparation de la fête de la rissole, Monsieur le Maire félicite Patrice CHEVALLAY pour son engagement : il a reçu chez lui TF1 pour une émission qui sera diffusé semaine prochaine et est allé à Chambéry pour interview France Bleu avec des rissoles à déguster.
- Monsieur Christian PODEVIN informe qu'une médiation a eu lieu chez le procureur entre la mairie, Monsieur CHOMONT et sa voisine.
- Congrès des Maires : Florine WIART rapporte les visites réalisées à l'assemblée nationale, à Matignon et les conférences suivies sur la communication avec formation pour gérer les incivilités. Un contact a été pris avec France local pour le financement du projet école.

*Arrivée d'Emilie VIOLLAZ à 20h.*

## 10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

### TRAVAUX

Le vice-président adjoint de la commission, Christophe TRINCAT, rend compte :

- De l'arrivée du quad acquis pour le déneigement des trottoirs et cours
- Des travaux prévus pour l'éclairage dans le cadre d'une convention avec le SYANE : les travaux sont de nouveaux décalé et sont prévus au 1<sup>er</sup> trim 2025 à Serre, Chez Collomb, les Ingels, Piolan, Chez Bouchex et la mise en place de trois lampadaires solaires (Chez Thiollay, la Corne et vers les conteneurs la Rupes)
- D'une coupe de bois prévue au Mont Benand par l'entreprise Lacroix : prévoir de bien sécuriser, poser des panneaux d'information et prendre un arrêté.

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion avec la chambre d'agriculture à Bernex. Le constat fait est que l'entretien des champs n'est pas toujours bien fait et qu'une repousse s'effectue.

### VIE SCOLAIRE

La vice-présidente, Marie-Claire DUCRET, informe que la directrice de l'école des Faverges a demandé pour partir en retraite cette fin d'année scolaire.

L'incertitude existe pour retrouver une enseignante qui enseigne plusieurs niveaux dans des locaux vétustes.

Se pose la question du devenir de cette école sachant que sur 15 enfants, 5 seulement sont de Saint Paul et certains vont partir au collège.

### ANIMATIONS

La vice-présidente aux animations, Marie-Françoise PAUTHIER, rapporte :

- **Fête de la rissole** : après un départ compliqué du fait du marché de Bernex le même week-end, le nombre de commerçants atteint les 40. Elle remercie les élus qui ont fait les marchés pour trouver des commerçants et Mélissa qui s'est bien démenée et n'a rien relâché. Elle voulait remercier Patrice CHEVALLAY mais Monsieur le Maire l'a devancée. Et elle remercie également Mélanie qui a amené du peps et des idées nouvelles sur cette édition. Elle informe que la confection des premières rissoles aura lieu ce samedi et se poursuivra le mercredi suivant.
- **Festival des auteurs** : la vice-présidente aux animations félicite Isabelle (agent de la bibliothèque intercommunale) qui porte cet événement quasiment toute seule. Elle remercie son implication forte quand elle propose de nombreuses animations gratuites. Le programme de décembre est qualifié de super.

## 11. AGENDA

### Commissions communales :

**Mardi 3 décembre 18h30** : Commission Animations – Fête de la Rissole

**Jeudi 5 décembre 18h30** : commission Vie Scolaire

**Mardi 10 décembre 18h30** : réunion du groupe de travail « projet école »

**Lundi 16 décembre 19h** : commission urbanisme

**Diverses réunions et rendez-vous :**

**Mercredi 4 décembre 17h** : RV avec les riverains de la Beunaz (sécurité routière)

**Mercredi 4 décembre 18h** : COTECH du centre de loisirs

**Ecoles :**

**Mardi 12 décembre** : spectacle de Noël pour les 2 écoles

**Animations :**

**Samedi 30 novembre et mercredi 4 décembre** : préparation des rissoles

**Dimanche 8 décembre** : Fête de la Rissole

**Samedi 14 et dimanche 15 décembre** : Festival du livre à la Gavotine

**Samedi 11 janvier 2025 18h30** : vœux du maire

**CCPEVA et SIAC :**

**Samedi 30 novembre 8h30** : SIAC, conférences des élus du Chablais

**Lundi 2 décembre 18h** : CCPEVA, conseil communautaire

**Mardi 3 décembre 10h30** : CCPEVA, Copil inventaire du RLPi (règlement local de publicité intercommunal)

**Conseils municipaux :**

**Jeudi 19 Décembre, 19h**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 19 décembre 2024 à 19h**, sauf s'il n'y pas de sujet à traiter à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20h48.

Secrétaire de séance,  
M. COLIN Benoît



Le Maire  
Bruno GILLET

